

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 8 août 2016 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
Mme Johanne Dufresne, conseillère,
Mme Aline Alain, conseillère,
M. Derek Grilli, conseiller,

Absents : M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2016-08-89

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Avis de Motion règlement éthique des élus
7. Avis de Motion règlement éthique des employés
8. Embauche assistant occasionnel voirie
9. Embauche remplaçant entretien école – REPORTÉ
10. Demande aide financière Tournoi de balle Cooptel
11. Entente SPA des Cantons
12. Entente service 911
13. Renouvellement PPD
14. Questions de l'assemblée;
15. Affaires nouvelles;
 - 15.1. Appel aux municipalités : L'eau avant le pétrole;
16. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

2016-08-90

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 juillet 2016;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016, et que le procès-verbal du 5 juillet 2016 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Mme Lise Martel demande s'il est possible d'avoir une copie de l'ordre du jour. Une copie lui est remise.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2016-08-91

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 8 août 2016, telle que modifiée, pour un montant de 62,840.68\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201600200 à #201600228) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des différents comités font rapport sur les activités de leur comité.

- Derek Grilli informe le conseil que le Parc Oasis est presque terminé, qu'il ne manque que les panneaux indicateurs.
- Michel Carbonneau informe le conseil que des anomalies ont été détectées lors de l'inspection des égouts et que suite aux recommandations des ingénieurs, une révision du projet triennal d'infrastructure sera effectuée.

6. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT ÉTHIQUE DES ÉLUS

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Aline Alain donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, du projet de règlement **2016-307** modifiant le règlement sur le code d'éthique des élus 2014-297. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

7. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Johanne Dufresne donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, du projet de règlement **2016-308** modifiant le règlement sur le code d'éthique des employés municipaux 2014-288. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

8. EMBAUCHE ASSISTANT OCCASIONNEL VOIRIE

2016-08-92

Attendu que la municipalité souhaite que l'employé municipal en voirie puisse recourir à l'aide d'un assistant occasionnel lorsque nécessaire;

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité procède à l'embauche d'un employé occasionnel, au salaire minimum, avec un maximum de salaire versé de 1,000\$ pour la période estivale.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. EMBAUCHE REMPLAÇANT ENTRETIEN ÉCOLE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE TOURNOI DE BALLE COOPTTEL

Il n'y aura pas d'aide financière d'accordée à la Ligue de Balle Cooptel pour le tournoi de cette année.

11. ENTENTE SPA DES CANTONS

2016-08-93

Attendu que la SPA des Cantons a envoyé les nouvelles conditions d'offre de services sur appel pour les services de capture de fourrière et d'euthanasie pour la prochaine année;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité accepte l'offre de services telle qu'offerte par la SPA des Cantons;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. ENTENTE SERVICE 911

La municipalité a reçu le renouvellement du contrat SPAU 9-1-1. Ce contrat sera automatiquement renouvelé pour une période de cinq ans et ne requiert aucune signature ni confirmation.

13. RENOUVELLEMENT PPD

Suite à la demande reçue de PPD pour un renouvellement de la location des espaces du 2095 Dandenault, pour une période de quatre mois, aux mêmes conditions de location, la municipalité prendra contact avec les responsables de PPD pour négocier des termes de location différents.

14. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Mme Lise Martel s'informe de l'avancement du dossier de poulaillers urbains. Il lui est répondu que le dossier a été préparé et que la demande de modification du règlement d'urbanisme a été acheminée à la MRC.

15. AFFAIRES NOUVELLES**15.1 Appel aux municipalités : L'eau avant le pétrole**

2016-08-94

Résolution sur le transport ferroviaire d'hydrocarbures

Attendu que la tragédie ferroviaire qui est survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 et qui a entraîné le décès de 47 personnes, décès qui auraient pu être évités selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

Attendu que trois ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

Attendu que les demandes des élu-e-s et des citoyens de Lac-Mégantic pour la construction d'une voie de contournement;

Attendu que les élu-e-s de la municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la législation en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

Attendu que les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;

Attendu que les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadapté de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

Attendu le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildair à Sorel-Tracy;

Attendu que les élu-e-s municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-111, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

Attendu également le projet de la société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagons-citernes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017, 350 en phase 2 et 1200 en phase 3 sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le cœur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

Attendu qu'à l'appel des élu-e-s municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et un BAPE sur le projet de Belledune;

Attendu par ailleurs que les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire depuis le début des années 1990 ont favorisé l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entraîné une nette détérioration de la sécurité et de nombreux accidents, déraillements et tragédies;

Attendu que les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

Attendu qu'il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité de Lawrenceville demande à la Fédération Québécoise des Municipalités :

1. d'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;
2. d'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou péri-urbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;
3. d'exiger du gouvernement du Québec, la tenue immédiate d'un BAPE sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;
4. de soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;
5. d'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-08-95

Résolution sur la fracturation hydraulique à l'Île-d'Anticosti

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a émis, le 15 juin 2016, un certificat d'autorisation pour réaliser trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la municipalité de l'Île-d'Anticosti;

Attendu que la preuve scientifique prépondérante montre que l'usage de cette technique comporte des risques majeurs pour l'eau potable, l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des résidents et qu'il est susceptible de compromettre le développement économique et social de la communauté, qui repose en grande partie sur les activités de chasse et de pêche;

Attendu que les forages avec fracturation hydraulique peuvent avoir des effets délétères importants sur les ressources hydriques de l'île, dont la dissémination de contaminants dans les rivières à saumon et ultimement dans le fleuve Saint-Laurent, alors que le saumon de l'Atlantique connaît déjà un déclin important;

Attendu que la municipalité de l'Île-d'Anticosti et la MRC de la Minganie ont clairement exprimé leur opposition aux projets de forage, projets qui ont été autorisés sans véritable consultation auprès des élu-e-s directement concernés, ce qui constitue une violation claire des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*;

Attendu que le ministère a accordé l'autorisation en passant outre aux obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement des Premières nations présentes sur le territoire de la Minganie;

Attendu que la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations concernées ont entrepris des démarches pour contester cette autorisation;

Attendu que les enjeux soulevés par cette contestation dépassent de loin les intérêts et préoccupations des seuls résidents de la municipalité de l'Île-d'Anticosti et de la MRC de la Minganie, mais touchent tous les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités du Québec.

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité de Lawrenceville demande à la Fédération Québécoise des Municipalités :

1. de dénoncer, lors de son congrès annuel, la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques d'autoriser les forages avec fracturation hydraulique et réclamer qu'elle soit annulée;
2. d'appuyer sans réserve les démarches entreprises par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations pour l'annulation du certificat d'autorisation;
3. d'appeler toutes les municipalités qui sont membres de la Fédération à soutenir activement la lutte menée par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-08-96

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Derek Grilli, à 20h00, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général